

*Projet présenté par les députés:
MM. Georges Letellier et Gilbert Catelain*

Date de dépôt: 22 avril 2002

Messagerie

Projet de loi **modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la** **République et canton de Genève (B 1 01)** *(Création d'une Commission permanente consacrée à la sécurité)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article unique

La loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, est modifiée comme suit :

Section 8 Commission de sécurité (nouveau)

Art. 213 (nouveau)

¹ Dès le début de la législature le Grand Conseil nomme une Commission de sécurité composée de 9 membres.

² Cette commission est chargée d'examiner les projets que le Grand Conseil décide de lui renvoyer à propos de tout ce qui concerne la sécurité.

³ Cette commission traite également des pétitions lorsqu'elles touchent à la sécurité.

⁴ La Commission maintient des contacts permanents avec toute autorité, fédérale, régionale, cantonale ou communale, concernée par la sécurité à quelque niveau que ce soit.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Plus personne ne le conteste : la question de la sécurité, et son corollaire l'insécurité, constitue actuellement un enjeu politique majeur.

Il ne se passe pas de jour sans que les médias se fassent l'écho des inquiétudes grandissantes de la population face à la hausse de l'insécurité en général et de la petite ou grande criminalité en particulier.

Pour les autorités politiques, le défi est multiforme :

La population, qui ne croit plus aux discours lénifiants des statisticiens criminologues, constate au quotidien l'incapacité de la police, compte tenu des moyens restreints mis à sa disposition, de faire face à ses missions de prévention et de répression.

Les forces de police disent quant à elles aujourd'hui ouvertement leur désarroi, quand ce n'est leur incompréhension, face aux politiques inadaptées qu'elles ont pour instruction d'appliquer sur le terrain.

En outre, avec ses 104 kilomètres de frontière extérieure, notre canton fait face à des défis tout à fait particuliers, qui doivent également être appréhendés de façon nouvelle, soit dans le cadre d'une région transfrontalière, elle-même ouverte aux flux migratoires intra-européens par l'effet des accords bilatéraux.

Déjà endémique à Genève, l'immigration clandestine s'en trouvera nécessairement augmentée.

Une première constatation s'impose : seule une approche globale de la sécurité est en mesure de donner au canton les moyens d'une politique locale réaliste, que devront mettre en œuvre les différents services de l'administration centralisée ou déléguée.

Une seconde constatation lui succède : le lieu d'une telle approche, à conduire dans un rapport de proximité avec les préoccupations de la population et des services concernés, fait cruellement défaut.

Les TPG viennent d'équiper de caméras de surveillance 25 de leurs véhicules, afin de faire face à l'insécurité particulière à ce mode de transport. La récente agression d'un chauffeur TPG sur territoire français a en outre relancé la question de la sécurité au niveau transfrontalier.

L'insécurité dans les trains CFF ou à la gare pose un problème encore différent.

La violence dans les cycles d'orientation ou les écoles primaires, les dégradations et autres incivilités commises par des jeunes, la présence massive de drogues, interpellent tant le Département de l'instruction publique que celui de l'action sociale et de la santé ou de justice et police et sécurité.

En outre, la redéfinition des politiques fédérales de sécurité – en particulier les projets Armée 21, Police 21, le réexamen de la sécurité intérieure de la Suisse, les effets d'une éventuelle adhésion aux accords de Schengen – sont des débats fédéraux que notre Grand Conseil se doit de pouvoir suivre de façon minutieuse en raison de leurs impacts particuliers sur notre canton frontalier.

Compte tenu des enjeux importants et de la pluralité des interventions, compte tenu aussi du sentiment populaire particulier, s'agissant d'un besoin aussi vital et quotidien que celui de sécurité, l'UDC estime que le Grand Conseil est l'organe politique le plus apte à créer une interface entre la population, les forces de l'ordre au sens large et les pouvoirs publics à interpeller.

De plus, la création d'une Commission parlementaire permanente donnera le signal politique fort qu'attend la population.

Le rôle de cette commission sera d'entendre tous les acteurs concernés, ainsi que de donner un traitement spécifique aux pétitions ou autres demandes d'intervention ou doléances qui parviennent au parlement cantonal.

La commission pourra notamment entendre les responsables des îlots, les autorités communales et cantonales, les représentants de la police, mais aussi les gardes-frontière tant suisses que français, de même que les organes des TPG, des CFF, ou les responsables de l'enseignement.

A l'écoute de la population, cette nouvelle Commission parlementaire pourra, le cas échéant, proposer des solutions concrètes.

Plutôt que de se voiler la face, ou d'attendre benoîtement des jours meilleurs, il importe de prendre acte de l'amplitude du problème afin de mettre en œuvre des solutions réalistes, raisonnables et efficaces.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.